



LA NEWSLETTER DU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA REUNION

Le mot du Président :



Chers adhérents, le Conseil d'Administration et moi-même sommes très heureux de vous présenter notre deuxième newsletter. Une page est dédiée à chaque pôle à l'intérieur desquels, différents sujets d'actualité et techniques sont traités.

Si certains de ces sujets vous intéressent et vous souhaitez en connaître plus, n'hésitez pas à faire appel aux équipes du GDS. Vous avez pu voir lors de notre Assemblée Générale Ordinaire que pour la deuxième année consécutive, notre bilan financier est déficitaire. Même si l'association n'est pas en péril, il est important de réagir et de revenir le plus rapidement possible à l'équilibre. Le Conseil d'Administration et la Direction ont travaillé et décidé des mesures qui sont déclinées ci-dessous par la Direction.

Jérôme HUET

Le Président du GDS Réunion

La Direction :



Chers éleveurs, afin de revenir à l'équilibre, le Conseil d'Administration et la Direction ont décidé de mettre en place les mesures suivantes : L'ensemble de nos contrats ont été renégociés afin de diminuer les frais généraux de l'association.

Le montant des cotisations a été réévalué et surtout une démarche active est lancée par nos équipes pour augmenter le nombre d'adhérent. Nos ingénieurs et techniciens travaillent pour améliorer la qualité de service et le volume de prestations. En parallèle, certains tarifs de prestations qui sont restés inchangés depuis plus de 10 ans, ont été réévalués. La quote part de la prophylaxie bovine non financée par l'Etat, sera dorénavant facturée aux détenteurs de bovin. Enfin, le Conseil d'Administration a souhaité une différence sur le niveau de services apporté entre les éleveurs adhérents et non adhérents. A ce titre, l'accompagnement sanitaire qui pour l'heure était gratuit sera dorénavant facturé aux non-adhérents. **Votre Conseil d'Administration et toute l'équipe du GDS sont engagés pour renouer avec l'équilibre et améliorer le service rendu à nos adhérents.**

Stéphane LACROIX

Le Directeur Général du GDS Réunion



LA CAMPAGNE PROPHYLAXIE 2021

La campagne de prophylaxie des bovins et des petits ruminants est en cours et dure jusqu'au 30 novembre 2021. L'objectif de cette campagne est la surveillance des maladies classées dangers sanitaires de première catégorie (brucellose, tuberculose, leucose) et de deuxième catégorie (IBR). Chaque éleveur doit désigner un vétérinaire sanitaire qui réalise les prélèvements sur les animaux. Le GDS Réunion a la mission d'organiser et de suivre la réalisation et la conformité des opérations de prophylaxie par délégation de l'Etat. Cette année la

campagne de prophylaxie est complétée par le plan d'assainissement de la leucose bovine enzootique qui se traduit par des dépistages programmés dans des ateliers de bovins non dérogetaires. Ces interventions sont obligatoires et les détenteurs de ruminants doivent se rendre disponibles pour leur réalisation lorsqu'ils sont contactés par leur vétérinaire sanitaire. Les éleveurs ont également la responsabilité que les prélèvements se réalisent dans de bonnes conditions de sécurité pour les opérateurs et pour leurs animaux.

Pour plus d'infos, voir le PDF "Prophylaxie 2021" sur le site du GDS Réunion :

https://www.gds974.com/wp-content/uploads/2021/07/Para2021_v5.pdf



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et l'ODEADOM dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Réunion - FEADER 2014-2021

L'actualité du Pôle Ruminant :

- La lutte intégrée
- Boiterie & Dermatite

PAGE 2

L'actualité du Pôle Biosécurité & H.S. :

- La dératisation
- Les petits ténébrions

PAGE 3

L'actualité du Pôle Apiculture :

- Le projet MielOmic
- L'acide oxalique

PAGE 4

LE PÔLE RUMINANT DU GDS :



Lutte intégrée :

Lancement de la campagne de lutte intégrée 2021



CRÉDIT PHOTO : © OLIVIER ESNAULT GDS RÉUNION

A chaque saison froide, de juillet à septembre, le GDS Réunion lance sa campagne de lutte intégrée contre les stomoxes. Nos techniciens sillonnent différents secteurs de l'île en commençant par les bas. Ils iront à la rencontre des éleveurs pour leur proposer un plan de lutte adapté à leur exploitation et pour une année. Le choix de la saison est important. Cela permet de mettre en place préventivement les actions de lutte afin d'anticiper les pics de pullulation de stomoxes.

Pour mettre en place un plan de lutte adapté, les techniciens réaliseront un audit de première visite. Cet audit permet de faire le point sur les connaissances de l'éleveur, l'environnement et les pratiques d'élevage, la vulnérabilité de l'exploitation aux impacts des stomoxes et le niveau de nuisance. Tout ceci dans le but de tenir compte des spécificités de chaque élevage.

Le reste de l'année, en saison chaude, des visites d'accompagnement seront également réalisées. Ces visites permettent de faire le point sur la tenue du plan de lutte, de relever des difficultés de l'éleveur puis de coconstruire avec lui des solutions pour permettre une application routinière de la lutte intégrée.

Le mot d'ordre : la réduction des freins à la lutte intégrée

Cette démarche de réalisation d'un audit, de visites d'accompagnement et de proposition d'un plan de lutte sur 12 mois résulte de la nécessité à réduire les freins à la lutte intégrée contre les stomoxes. On peut citer des freins techniques (sous-utilisation des moyens disponibles), de connaissances sur les stomoxes et leurs impacts, économiques, structurels ou encore de sensibilisation. Toute l'équipe technique met donc en œuvre une approche pédagogique, d'accompagnement et d'expertise pour faciliter et faire comprendre la nécessité de réguler les populations de stomoxes.

Lutte intégrée : (suite)

Le plan de lutte intégrée contre les stomoxes

La lutte intégrée se définit par une application rationnelle d'une combinaison de mesures dans laquelle l'emploi de produits chimiques est limité au strict nécessaire pour maintenir la présence des organismes nuisibles en dessous d'un seuil à partir duquel apparaissent des dommages ou une perte économiquement inacceptable.

Le plan de lutte repose ainsi sur une utilisation combinée de piège Vavoua, de fil à mouche, de larvicide et de mesure de lutte environnementale. L'intensité d'usage de chaque mesure, à travers un calendrier d'actions et la définition des emplacements d'application, tient compte de la dynamique et de la nuisance des stomoxes observées sur site et des spécificités de l'exploitation.

Voir la vidéo sur les stomoxes : https://youtu.be/GrWTFC_iaJU



Expérimentation "Mortellaro" :

Les boiteries et les dermatites

Le vendredi 9 juillet, le GDS organisait une réunion technique pour les éleveurs de bovins sur le thème des boiteries.

A cette occasion, Douaa Elouadaf ingénieure conseil au GDS Réunion avait convié Stéven CLEC'H, responsable ruminant chez "Synthèse Elevage", venu de Bretagne, spécialiste en boiterie et en dermatite.

Une vache qui boite, ça coûte cher ! Parce que la boiterie engendre un manque significatif d'appétit, entraînant une baisse de production quotidienne allant de 3 à 36%. Au fil du temps cela conduit à une baisse de fertilité, un départ anticipé en réforme et forcément des frais de traitement et de vétérinaire supplémentaires. Les boiteries posent un réel problème en élevage de bovins laitiers, elles sont une dominante pathologique importante. Elles constituent la 3^{ème} affection derrière les mammites (1^{ère}) et les troubles de la reproduction (2^{ème}).

Pour plus d'infos, voir l'interview de Stéven CLEC'H :

<https://youtu.be/QGoBOSgcexo>

LE PÔLE BIOSÉCURITÉ & HORS-SOL :



La dératisation

La fin de l'appâtage permanent...



L'appâtage permanent est une technique d'application d'appâts rodenticides de façon continue à un ou plusieurs endroits (intérieur et/ou extérieur), que les rongeurs ciblés soient présents ou non, afin d'empêcher qu'ils ne pénètrent et s'établissent dans les locaux tout en surveillant leurs activités par la vérification des consommations.

Pourquoi ce changement ?

Pour limiter le risque d'empoisonnement d'espèces non cibles et la résistance aux anticoagulants : les produits rodenticides ne sont dès lors plus utilisables en appâtage permanent.

Le changement des instructions d'utilisation des raticides :

- 1 - Avant tout traitement, évaluer l'infestation du site. Le traitement doit se justifier par des signes confirmant la présence de rongeurs !
- 2 - Limiter l'implantation des rongeurs sur le site : abords dégagés et propres, bâtiments étanches, accès à l'aliment réduit. Pas d'utilisation de raticide en prévention ou pour surveiller l'activité.
- 3 - Si traitement : inspection des postes tous les 2 à 3 jours (souris) et 5 à 7 jours (rats) au début, puis une fois par semaine pour vérifier la consommation. Recharger si nécessaire. Retirer les cadavres de rongeurs accessibles.
- 4 - Appâts à placer dans des postes ou points d'appâtage sécurisés (pas d'appât nus en extérieur)
- 5 - Produit hors de portée du public, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- 6 - Après une période de traitement de 35 jours, deux possibilités :
Cas 1 - Traitement efficace mais forte infestation : continuer le traitement avec un contrôle hebdomadaire. Appâts à retirer dès que la consommation a cessé.
Cas 2 - Pas de diminution de la population : suspicion de résistance. Passer sur un rodenticide non anticoagulant ou un anticoagulant plus puissant. Envisager l'utilisation de pièges comme lutte alternative.
- 7 - En fin de période de traitement : retirer tous les appâts, les éliminer dans un circuit de collecte approprié.

La dératisation (suite)

Et la réglementation ? Un rappel nécessaire...

La réglementation (Règlement Sanitaire Départemental) impose la mise en œuvre de pratiques visant à limiter l'implantation et la prolifération des rongeurs. De même, une mauvaise utilisation des produits biocides peut faire l'objet de poursuites.

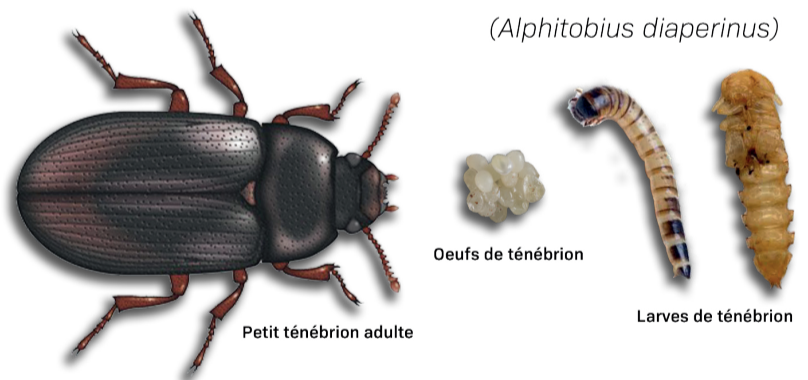
Pour plus d'infos : <https://www.gds974.com/prestations/#ratting>



Les petits ténébrions :

Conseils pour la lutte de ces insectes nuisibles

Le petit ténébrion est un coléoptère invasif, il creuse des galeries dans les matériaux d'isolation et c'est un réservoir de pathogènes. A la Réunion 33% des ténébrions sont positifs à la salmonelle.



Comment réduire la multiplication dans les bâtiments ?

Un sol bétonné en bon état, entretenir toutes les jointures dans le bâtiment. Utiliser un insecticide à la bonne dose et au bon moment, après le départ des volailles, avant que le bâtiment refroidisse et avant la mise en place des poussins avec une rotation des familles de molécules actives des insecticides. A la Réunion, 90% des ténébrions sont résistants au diflubenzuron. Se protéger au moment de l'application des insecticides. Evacuer les ténébrions après l'application du produit. Ramasser les cadavres tous les jours, bien fermer le congélateur et vider le à la sortie des animaux. Avant l'arrivée des poussins, ne pas poser l'aliment trop tôt. Vider les silos et mangeoires après le départ des animaux. Utiliser une litière qui ne permet pas le développement des ténébrions.

Pour plus d'infos, voir la fiche technique sur les petits ténébrions : <https://www.gds974.com/fiches/lutte-contre-les-petits-tenebrions/>

LE PÔLE APICULTURE DU GDS :



Le projet MielOmic

Recherche et innovation



DR JIMMY CHANE-MING, RESPONSABLE DE LABORATOIRE AU CYROI, PRÉSENTE LE PROJET "MIELOMIC" AUX APICULTEURS RÉUNIONNAIS LORS DE LA JOURNÉE ORGANISÉE LE JEUDI 27 MAI À LA PLAINE DES CAFRES.

Le 27 mai dernier, le GDS en partenariat avec l'ADA Réunion a organisé une journée technique et scientifique qui a mis à l'honneur le projet MielOmic porté par le CYROI (Cyclotron Réunion Océan Indien). L'occasion était pour les partenaires techniques et les apiculteurs participants au projet de pouvoir échanger sur la qualité des miels réunionnais.

Le projet MielOmic s'inscrit dans un objectif affirmé de développement de la recherche et de l'innovation dans la filière apicole réunionnaise, en valorisant le patrimoine naturel de la Réunion. Ce projet vise à améliorer la productivité ainsi que la qualité des produits de la ruche en promouvant la ressource mellifère endémique et indigène de la biodiversité végétale de la Réunion. Ce projet a été démarré en septembre 2020 et se clôturera en décembre 2022.

Cette journée technique s'est organisée en trois temps. Le matin, des échanges fructueux entre les équipes techniques et scientifiques du CYROI, du GDS, du CIRAD et de la chambre d'agriculture ont permis de bien comprendre les enjeux autour de ce projet, les difficultés rencontrées et les perspectives qui s'annoncent nombreuses et passionnantes.

Ensuite, les premiers apiculteurs participants, volontaires au projet ont pu récupérer leurs premiers résultats individuels. La journée s'est prolongée autour d'un bon carri et l'après-midi, le Dr Jimmy Chane-Ming, porteur du projet MielOmic financé par le FEDER, a présenté les premiers résultats collectifs issus des analyses.

Les résultats préliminaires, très intéressants nous ont permis d'observer sur une trentaine d'échantillons étudiés, l'impact de la biodiversité mellifère sur les paramètres physico-chimiques et biologiques caractérisant les différents miels de La Réunion. À ce stade du projet, pour confirmer les premiers résultats, il est nécessaire que l'ensemble des analyses soit appliqué sur un plus grand nombre d'échantillons. À ce titre, la mobilisation des apiculteurs est fortement sollicitée afin d'aboutir à des résultats permettant la valorisation de la filière apicole réunionnaise.

Les perspectives s'annoncent fructueuses pour la filière apicole réunionnaise et ces résultats pourront servir de socle pour la création d'une « Appellation d'Origine Protégée des miels réunionnais ». Ce projet ambitieux est porté par l'ADA Réunion avec un appui important d'IQUAE localement, de différentes ADA métropolitaines et de l'institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation.

Pour que cette réussite soit la plus collective possible, participez à ce projet en mettant à disposition des échantillons de miel !

Pour plus d'infos voir l'interview de Dr Jennyfer Yong-Sang :

<https://youtu.be/Q6CSFxy8S58>

Traitements anti-varroa :

L'acide Oxalique

Les traitements anti-varroa à base d'acide oxalique constituent une alternative très efficace aux traitements habituels mais nécessitent la mise hors couvain de la colonie.

Les traitements à base d'acide oxalique sont autorisés en apiculture biologique et présentent une efficacité supérieure à 95% dans le cadre de la lutte contre varroa. A la différence des traitements à base d'amitraz ou de thymol, ils ne sont pas rémanents et sont appliqués de manière « flash ». Une seule application de solution peut suffire à éliminer la population de varroas. Une seconde application 2 à 3 jours après peut sécuriser leur efficacité. Ces traitements ne seront efficaces que si la colonie est hors couvain operculé. Plusieurs alternatives existent : encager la reine dans une cage de Scalvini (21 jours), ou encore, retirer les cadres de couvain de la ruche. C'est la seule condition non négociable pour une efficacité optimale de ces traitements.

Pour plus d'infos, voir la vidéo didactique :

<https://youtu.be/UOSzpjvuM3c>

GDS " L'action sanitaire ensemble "



GDS Réunion : 1 rue du Père Hauck / Bat EFG / PK 23 / 97418 La Plaine des Cafres



Téléphone : 02 62 27 54 07 / **Fax :** 02 62 27 55 47 / **Courriel :** courrier@gds974.re



Heures d'ouverture du GDS Réunion : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Service apicole PSE : Uniquement le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h



Toute l'information du GDS Réunion sur notre site web : www.gds974.re

Le magasin du GDS

Cette newsletter est pour nous l'occasion de vous rappeler que nous allons bientôt entrer dans la saison des mouches et que nous devons l'anticiper. Effectivement, afin de pouvoir vous fournir tous les moyens nécessaires à la mise en place d'un plan de lutte intégrée, contactez votre technicien afin de prendre rendez-vous avec lui. Un audit L.I. sera réalisé sur votre exploitation et les moyens adaptés vous seront proposés.



<https://www.facebook.com/GDS974/>